

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

II) ECRET N° 85-204 du 28 Mai 1985
PORTANT approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1985 de la Pro-
vince et des Districts de l'OUEME

- VU : l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU : le Décret n° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU : la Loi 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes Pro-
vinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs
taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU : l'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Juin 1966 portant codifi-
cation des impôts Directs et Indirects et les textes qui
l'ont modifiée ;
- VU : la Loi Organique n° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant créa-
tion, organisation, attributions et fonctionnement des
Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécu-
tifs ;
- VU : le Décret n° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dé-
nomination des circonscriptions administratives ;
- VU : la Loi n° 85-002 du 11/2/85 portant Loi de Finances pour
gestion 1985 ;

- Sur Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie, le Conseil
Exécutif National entendu en sa séance du 22 Mai 1985

II) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1985 de
la Province de l'OUEME et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dé-
penses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT A COTONOU, le 28 Mai 1985.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE,

Haspice ANTONIO.-

AMPLIATIONS : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR : 4 CPC : 6 PPC : 2 MFE : 15
MISPAT ET DAFA : 6 MINISTERES 16 SGG : 4 SPD : 2 IGE : 4 DPE - DLC :
INSAE - BCP : 8 DB-DCOF : 10 SOLDE ET TRESOR - DI : 15 DAFA MFE : 15
PROVINCE ET DISTRICTS : 16 DAT : 2 DCCT : 1 GDE CHANC : 1 UNB-FASJEP 4
BN 2 DAN : 2 JORPB : 1.-

PROVINCE DE L'OUEME

RECETTES ORDINAIRES : CENT CINQUANTE QUATRE MILLIONS DEUX CENT SEIZE
MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS 154.216.812

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS SOIXANTE HUIT MILLE
TROIS CENT QUINZE FRANCS 66.068.315

DEPENSES ORDINAIRES : CENT CINQUANTE QUATRE MILLIONS DEUX
CENT SEIZE MILLE HUIT CENT DOUZE
FRANCS 154.216.812

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS SOIXANTE
MILLE TROIS CENT QUINZE FRANCS 66.068.315

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO I

RECETTES ORDINAIRES : CENT TREIZE MILLIONS QUATRE CENT
QUINZE MILLE QUATRE CENT DIX NEUF
FRANCS 113.415.419

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS SOIXANTE
TROIS MILLE CINQ CENT SEIZE
FRANCS 49.063.516

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TREIZE MILLIONS QUATRE CENT
QUINZE MILLE QUATRE CENT DIX NEUF
FRANCS 113.415.419

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS SOIXANTE
TROIS MILLE CINQ CENT SEIZE
FRANCS 49.063.516

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLIONS
QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DEUX
CENT QUARANTE HUIT FRANCS..... 121.450.248

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE ONZE MILLIONS SIX CENT
HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX
FRANCS 71.608.686

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE
HUIT FRANCS..... 121.450.248

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE ONZE MILLIONS SIX CENT
HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
SIX FRANCS..... 71.608.686

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

RECETTES ORDINAIRES : CENT DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT HUIT
MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS 118.708.860

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE QUATRE MILLIONS SEPT
CENT VINGT DEUX MILLE CENT CIN-
QUANTE HUIT FRANCS 64.722.158

DEPENSES ORDINAIRES : CENT DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT HUIT
MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS..... 118.708.860

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT
VINGT DEUX MILLE CENT CINQUANTE
HUIT FRANCS 64.722.158

DISTRICT RURAL DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTÉ ET UN MILLIONS DEUX CENT VINGT
SIX MILLE TROIS FRANCS 31.226.003

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT
DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE
VINGT CINQ FRANCS 7.192.585

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTÉ ET UN MILLIONS DEUX CENT VINGT
SIX MILLE TROIS FRANCS..... 31.226.003

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT
DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE
VINGT CINQ FRANCS 7.192.585

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS CINQ CENT TRENTÉ
NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ
FRANCS 37.539.265

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT
TRENTÉ SIX MILLE SEPT CENT
SOIXANTE CINQ FRANCS.....16.336.765

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS CINQ CENT
TRENTÉ NEUF MILLE DEUX CENT SOI-
XANTE CINQ FRANCS37.539.265

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TROIS CENT
TRENTÉ SIX MILLE SEPT CENT
SOIXANTE CINQ FRANCS.....16.336.765

DISTRICT RURAL D'ADJARA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS SEPT CENT
VINGT HUIT MILLE SEPT CENT CIN-
QUANTE HUIT FRANCS.....29.728.758

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TREIZE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE
VINGT SEPT FRANCS13.861.087

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT
HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE HUIT
FRANCS.....29.728.758

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOI-
XANTE ET UN MILLE QUATRE VINGT
SEPT FRANCS.....13.861.087

DISTRICT LACUSTRE DES AGUEGUES

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT SIX
MILLE FRANCS..... 23.706.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE SEPT CENT
QUATRE VINGT CINQ FRANCS 6.889.785

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT SIX
MILLE FRANCS 23.706.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE SEPT CENT
QUATRE VINGT CINQ FRANCS 6.889.785

DISTRICT RURAL D'AKPRO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS DEUX CENT
 TRENTE SIX MILLE NEUF CENT CIN-
 QUANTE SIX FRANCS 33.236.956

RECETTES EXTRAORDINAIRES : ONZE MILLIONS HUIT CENT SOI-
 XANTE QUATORZE MILLE SIX
 CENT VINGT QUATRE FRANCS... 11.874.624

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS DEUX CENT
 TRENTE SIX MILLE NEUF CENT CIN-
 QUANTE SIX FRANCS..... 33.236.956

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : ONZE MILLIONS HUIT CENT SOI-
 XANTE QUATORZE MILLE SIX
 CENT VINGT QUATRE FRANCS... 11.874.624

DISTRICT RURAL DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS SIX CENT
 MILLE CINQ CENT TRENTE HUIT
 FRANCS..... 39.600.538

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT
 SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF
 CENT QUARANTE FRANCS..... 14.964.940

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE NEUF MILLIONS SIX CENT
 MILLE CINQ CENT TRENTE HUIT
 FRANCS..... 39.600.538

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT
 SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF
 CENT QUARANTE FRANCS..... 14.964.940

DISTRICT RURAL DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS CENT VINGT
 TROIS MILLE SEPT CENT DIX HUIT
 FRANCS..... 26.123.718

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS TROIS CENT SOI-
 XANTE DIX HUIT MILLE TROIS
 CENT SOIXANTE SIX FRANCS... 10.378.366

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS CENT VINGT
TROIS MILLE SEPT CENT DIX HUIT
FRANCS.....26.123.718

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE DIX HUIT MILLE
TROIS CENT SOIXANTE SIX
FRANCS.....10.378.366

DISTRICT RURAL DE BONOU

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE
HUIT CENT QUATRE VINGT FRANCS..19.298.880

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS..... 7.700.000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT
CENT QUATRE VINGT FRANCS.....19.298.880

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS..... 7.700.000

DISTRICT RURAL DE POBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT
TROIS MILLE CINQ CENT SEIZE
FRANCS..... 28.603.516

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE SEPT MILLE NEUF
CENT HUIT FRANCS..... 10.947.908

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT
TROIS MILLE CINQ CENT SEIZE
FRANCS..... 28.603.516

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE SEPT MILLE NEUF
CENT HUIT FRANCS..... 10.947.908

DISTRICT RURAL DE SEME-PODJI

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT
 SOIXANTE DIX MILLE CINQUANTE
 CINQ FRANCS.....61.270.055

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTÉ ET UN MILLIONS SIX
 CENT CINQUANTE MILLE CENT
 SOIXANTE SEPT FRANCS.....31.650.167

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE ET UN MILLIONS DEUX
 CENT SOIXANTE DIX MILLE CINQUANTE
 CINQ FRANCS.....61.270.055

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTÉ ET UN MILLIONS SIX
 CENT CINQUANTE MILLE CENT
 SOIXANTE SEPT FRANCS.....31.650.167

DISTRICT RURAL D'ADJA-OUERE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
 SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT
 DOUZE FRANCS.....27.567.092

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT SOI-
 XANTE DEUX MILLE SIX CENT
 CINQUANTE TROIS FRANCS..... 7.962.653

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
 SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT
 DOUZE FRANCS.....27.567.092

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT SOI-
 XANTE DEUX MILLE SIX CENT
 CINQUANTE TROIS FRANCS..... 7.962.653

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT
 QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE
 CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS... 50.785.491

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT QUA-
 TRE VINGT DIX NEUF MILLE
 SEPT CENT QUATRE VINGT QUA-
 TRE FRANCS..... 16.999.784

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE
CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS.. 50.785.491

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT
QUATRE FRANCS..... 16.999.784

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS SIX CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT
QUATRE VINGTS FRANCS.....42.643.480

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT HUIT MILLE
TROIS CENT QUARANTE QUATRE
FRANCS.....15.488.344

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS SIX CENT
QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT
QUATRE VINGTS FRANCS.....42.643.480

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT HUIT MILLE
TROIS CENT QUARANTE QUATRE
FRANCS.....15.488.344